

FICHE 051.1	ARTISTE GEORGES JAQUIER	BÂTIMENT Les Cèdres bâtiment principal	TYPE DE PROCÉDURE concours général de projets	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY Jean-Claude Badoux représentant utilisateur, Ecole normale Jean-Pierre Merz architecte mandataire Fred Perrin sculpteur François-Louis Reymond représentant utilisateur, Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire Albert Rouiller sculpteur MEMBRE SUPPLÉANT F. Kakulya maître de dessin
	TITRE DE L'ŒUVRE SAMOS sculpture	LIEU avenue de Cour 33 1007 Lausanne	JURY PRÉSIDENT DU JURY Alexandre Antipas architecte, Service des bâtiments DÉLÉGUÉE CCAC Phyllis Meyrat-Laverrière	
	RÉALISATION 1984	N° BÂTIMENT 132.13911		
		REMARQUES cf. fiche 051.2 pour complément cf. fiche 051.3 pour complément cf. plaquette architecture #51		



GEORGES JAQUIER

Georges Jaquier n'est pas un extraverti. Il faut sans doute bien le connaître pour savoir que l'homme est un artiste reconnu. Il était sculpteur et le redeviendra. Tel est son vœu au moment de prendre la retraite autant sur le plan professionnel que politique.

En fait, le syndic de Rances mérite bien cette douce envie de faire autre chose. N'a-t-il pas été présent pendant cinq législatures à la Municipalité dont les deux dernières à la tête du village! [...]

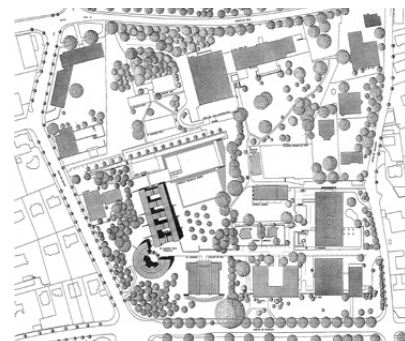
En vérité, il n'avait pas vraiment imaginé son implication en politique dans sa jeunesse. Car c'est l'art qui l'a intéressé au début de sa vie professionnelle. Technicien en architecture, il avait pris le pari de se rendre à Paris pour une formation d'urbaniste qu'il n'a pas pu finir car les événements de mai 68 sont venus court-circuiter son projet. De retour au pays, il choisit de suivre les cours des beaux arts à Lausanne.

Puis, il deviendra sculpteur pendant une quinzaine d'années. Il obtient une bourse fédérale qui lui donnera l'occasion d'exposer en Suisse comme à l'étranger. Un tremplin qui lui permettra d'ériger notamment une fresque monumentale sur les quais de Montreux, sur le mur de soutènement du marché couvert. Mais aux environs des années 90, l'art se vend mal et il doit envisager une nouvelle solution pour nourrir sa famille. Il devient technicien dessinateur dans une entreprise de charpente. C'est à ce moment-là qu'il va s'investir dans la gestion de son village d'adoption. En effet, Georges Jaquier n'est pas un enfant de Rances. Ayant passé une grande partie de son enfance à Vaulion, il changera souvent de domicile avant de trouver la maison qui lui convient, ne supportant plus de vivre sous les toits car il est un terrien avec le besoin d'avoir les pieds au sol. [...]

Pierre Mercier

l'Omnibus, journal de la région de l'Orbe





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours de projets pour l'animation artistique du préau d'entrée du bâtiment principal, avenue de Cour 33, à Lausanne.

La volonté du maître de l'ouvrage est de revaloriser et de marquer l'entrée du bâtiment principal qui abritera, lorsque les 3 étapes de travaux seront achevées, l'Ecole normale de Lausanne, le Séminaire pédagogique de l'enseignement supérieur, le Centre pour la formation complémentaire des maîtres et la Centrale de documentation scolaire. L'animation doit se situer à l'extérieur du bâtiment, dans le périmètre indiqué sur le plan remis aux concurrents.

ARTISTES PARTICIPANTS ET PROJETS REÇUS

Claudine Arioli GRANDVAUD
Claude Augsburger, André Joye LAUSANNE
Bernard Bavaud GLAND
Gaspard Delachaux VALEYRES-SOUS-URSINS
André Gasser LAUSANNE
Michel Geiger CLARENS
Pierre-Etienne Genier LAUSANNE
Dorel Georgescu LAUSANNE
Roger Gerster CORSEAUX
Jeanine Guye ARNEX
Georges Jaquier RANCES
Pierre Oulevay LAUSANNE
Maurice Ruche PENTHAZ
André Tommasini LAUSANNE
Alain Zebrini COMMUGNY
Bernard Zürcher CUDREFIN

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni pour juger les propositions le 8 décembre 1983.

Les 16 propositions reçues respectent l'anonymat et toutes contiennent les documents demandés par le programme.

Le jury procède à un premier examen attentif des propositions sans tenir compte, pour l'instant, de l'aspect financier, au terme duquel, 5 propositions sont écartées qui, à l'unanimité, sont estimées insuffisantes, du seul point de vue esthétique.

Le jury procède ensuite à un examen approfondi des propositions restantes, toujours sans tenir compte de l'aspect financier. Au terme de cet examen le jury décide de ne pas retenir 6 propositions qui, malgré certaines qualités plastiques et différentes idées intéressantes, ne réunissent pas un minimum de cinq voix.

Enfin, le jury examine les propositions restantes en tenant compte du devis. Il constate qu'une proposition coûterait en réalité CHF 85 000.- dépassant ainsi largement le montant qui était prévu et décide donc d'écarter cette proposition des prix.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de: CHF 75 700.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décide d'attribuer les prix suivants:

1^{er} prix: Georges Jaquier, CHF 7000.-
2^e prix: Jeanine Guye, CHF 3000.-
3^e prix: André Gasser, CHF 2000.-

Il recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage l'exécution du projet *Samos* de Georges Jaquier.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Cette proposition présente un grand potentiel sculptural et des bonnes possibilités d'agrandissement. Vue sous tous les angles, elle est cohérente et maîtrisée de même pour le traitement du sol qui l'accompagne.

Cette œuvre est à l'échelle des bâtiments et du contexte mais, peut-être, un peu trop solennelle.

ARCHITECTE MANDATAIRE

Jean-Pierre Merz architecte LAUSANNE